

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1639

présenté par

Mme Thill, M. Lassalle, M. Meyer Habib, Mme Ménard, M. Evrard et Mme Bassire

ARTICLE 1ER BIS

Compléter cet article par les deux phrases suivantes :

« Ce rapport précise, notamment, le coût financier exact des nouvelles dispositions relatives à l'assistance médicale à la procréation supporté par la sécurité sociale. Il fait état de l'éventuel marché financier qui résulterait des modifications intervenues dans le champ de l'assistance médicale à la procréation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'extension de la PMA pour toutes représente un coût non négligeable supporté par la solidarité nationale qui doit être porté à la connaissance de nos concitoyens, puisque chacun y participe.

Si un éventuel marché financier quel qu'il soit, a pu s'installer grâce à aux nouvelles dispositions de la PMA, le Parlement doit en être informé.